

### CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 235

(mm d'eau. C'est le cumul de précipitations moyen en Pays de la Loire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (source : Weather Measures)

### AGENDA

• **Combien d'azote dans vos fumiers, lisiers et autres effluents ?** Cliquez [ICI](#) pour réaliser votre analyse.

### BLÉ : Attention au piétin verse !

Plusieurs parcelles du réseau sont touchées par du piétin verse. Cependant, le risque climatique est faible pour les blés qui sont actuellement à épi 1 cm, plus faible que les semaines précédentes. Vous pouvez vous référer à l'écho des cultures n°1 du 06/03/2024 pour lire nos préconisations.

### Système assurantiel récolte : l'indemnisation par la solidarité nationale (ISN)

Depuis 2023, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une indemnisation par la solidarité nationale (ISN) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes d'ampleur exceptionnelle sur leur exploitation.

Le dispositif impose toutefois à chaque exploitant, préalablement et obligatoirement, de désigner son interlocuteur agréé pour pouvoir bénéficier en 2024 de l'ISN en cas d'aléa sur ses surfaces non assurées.

Le ministère a ouvert la plateforme de désignation des interlocuteurs agréés. Cette plateforme est ouverte :

- **Jusqu'au 31 mars 2024 pour les exploitants partiellement assurés**
- **Jusqu'au 15 mai 2024 pour les éleveurs non assurés** (agriculteurs non assurés ayant des prairies)

Pour plus d'informations ainsi que le lien vers la plateforme cliquez [ICI](#) ou consultez la plaquette créée par le ministère [ICI](#).

### COLZA : Attention aux charançons/méligèthes

**Stades :** E (boutons séparés) à F2 (nombreuses fleurs ouvertes).

**Situation :** elle est globalement saine, sauf pour les colzas ayant baigné dans l'eau. On piège surtout des méligèthes et charançons de la tige (qui ne sont plus à risque si stade floraison) ou des siliques (qui sont plus à risque sur cette période) dans les cuvettes jaunes et ils sont également visibles sur les plantes suite aux conditions climatiques qui leur sont plus favorables. Quelques pucerons cendrés ont également été observés.

**Préconisations :** lorsque vos colzas sont en pleine floraison, les méligèthes deviennent pollinisateurs et ne sont plus un risque pour vos parcelles, cependant il faudra surveiller les charançons de la tige ou siliques suivant le stade de vos colzas.

CYTHRINE MAX à 0.05 L/ha, DECIS PROTECT à 0.33 L/ha ou KARATE ZEON à 0.05L/ha en cas de pression charançons (si 50% des pieds colonisés).

**Fertilisation :** ceux qui n'ont pas réussi à passer plus tôt, il est impératif de finir vos apports d'azote et de bore cette semaine avant la floraison.

### Zoom de la semaine

## Faut-il casser un blé à faible potentiel pour implanter une nouvelle culture ?

Suite aux aléas climatiques de cet hiver, certains réfléchissent à casser les parcelles de blé à faibles potentiels de rendement pour y implanter une nouvelle culture au printemps.

### Tout d'abord, estimer son rendement en blé

Il est difficile d'estimer son rendement à ce stade de la culture mais en dessous de 70 plantes/m<sup>2</sup> il semble compliqué de faire un rendement supérieur à 40 q/ha. Toutefois, même avec un faible potentiel de rendement (40-50 q/ha), la décision de casser une culture en place n'est pas automatique.

Afin d'aider la prise de décision sur l'intérêt ou non d'en arriver là, nous avons estimé le coût des différents cas de figures :

**Tableau 1.** Itinéraires techniques pris en compte pour appuyer notre réflexion

		BLE	TOURNESOL	MAIS GRAINS	MAIS ENSILAGE	RGI (18 mois)	PRAIRIE 5ans
Implantation Blé	1 labour	60					
	1 déchaumage	40					
	1 semis-combiné	55					
	Semences fermières	60					
	<b>Total implantation (€/ha)</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>215</b>
Implantation nouvelle culture	Destruction blé		35	35	35	35	35
	Travail du sol		35	35	35	35	35
	Semis		55	55	55	55	55
	Semences		110	180	180	40	30
	<b>Total implantation (€/ha)</b>	<b>215</b>	<b>450</b>	<b>520</b>	<b>520</b>	<b>380</b>	<b>370</b>
Conduite culture	1 désherbage *	52	111	82	82	0	0
	Fertilisation	150	86	70	70	90	90
	1 fongicide *	55				0	0
	Récolte	130	150	150	170	***430	
	<b>Coût de la stratégie (€/ha)</b>	<b>602</b>	<b>797</b>	<b>822</b>	<b>842</b>	<b>900</b>	<b>460</b>
Bénéfice	Rendement (t/ha ou tMS/ha)	5	2,5	8	12	7	7
	Produit paille	120	0	0	0	0	0
	Prix de vente (€/t)	179	400	**115	100	80	80
	Prix de vente (€/ha)	1015	1000	920	1200	560	560
	<b>Marge brute (€/ha)</b>	<b>413</b>	<b>203</b>	<b>98</b>	<b>358</b>	<b>-340</b>	<b>100</b>

\*sur les interventions phytos, on compte 10 €/ha pour le coût du passage en plus du prix des produits

\*\*prix de vente du maïs : 150 €/t – 35 €/t de séchage = 115 €/t

\*\*\*prix ensilage + enrubannage

### Casser son blé pour implanter une autre culture de vente ?

Dans cet exemple, un agriculteur qui peut espérer 50 q/ha en blé n'a pas intérêt à le casser pour faire une nouvelle culture. D'ailleurs, même un rendement de 40 q/ha permettrait au moins de payer les charges opérationnelles de la parcelle (prix de vente à l'hectare = 836 €), à condition d'avoir un itinéraire technique raisonné.

### Casser son blé pour implanter une culture fourragère ?

Une autre alternative au maïs grain ou au tournesol est de revaloriser les surfaces en fourrages. En fonction du stock fourrager dont dispose l'exploitation cela peut permettre de le sécuriser davantage en prévision de prochains aléas. De plus, l'hiver long de cette année a retardé la sortie des animaux, impactant parfois la réserve du stock fourrager.

**Remarque :** on parle dans le tableau en « prix de vente » mais pour les cultures fourragères il serait plus juste de parler en « prix à l'autoconsommation ». Exemple : pour le maïs ensilage : 842 €/12 t MS = 70 €/t MS, pour le RGI : 900 €/7 t MS = 130 €/t MS.

Pour une stratégie d'autoconsommation en ne gardant pas le blé, il est préférable de faire un maïs ensilage ou de réimplanter une prairie de 5 ans. Cette dernière option peut être intéressante pour les agriculteurs ayant cassé des prairies ces dernières années, sachant que le prix du blé n'est pas non plus très élevé.

### Pour conclure

Tous les paramètres ne sont pas pris en compte dans cette comparaison comme les besoins en paille, les charges fixes, les compensations financières liées aux assurances récoltes dont certains peuvent bénéficier. Nous vous encourageons donc à faire l'exercice de poser les coûts sur les interventions pour évaluer, **dans votre système**, l'intérêt de casser ou non les mauvaises parcelles de blé.

## Informations sur les produits phytopharmaceutiques cités

Nom commercial	Matières actives	ZNT	DVP	DSPPR*
CYTHRINE MAX	Cyperméthrine 500 g/L	20 m	-	5 m
DECIS PROTECT	Deltaméthrine 15 g/L	20 m	-	5 m
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine 100 g/L	20 m	-	5 m

\* Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Résidents.

## RECOMMANDATIONS



Techniques alternatives



Absence de techniques alternatives

Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.

Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>

Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : [https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap\\_fiches\\_action](https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action)

**Base d'observations :** parcelles situées en Pays de la Loire et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

### Observations du BSV N° 6 du 19/03/2024

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire est agréée, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire auprès de GROUPAMA Loire Bretagne sous le numéro de police : 04403837J.

### Siège social

Chambre d'agriculture de région

Pays de la Loire

9 rue André-Brouard – CS 70510

49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE

Tél. +33 (0)2 41 18 60 00

accueil@pl.chambagri.fr

Siret 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

Rédaction : Morgane GUILBAUD et Jonathan CHÉNÉ

Comité de lecture : Meggie Belte, Céline Boisard, Apolline Cosse, Elsa David, Cécilia Moltrasio, Laëtitia Temen.

REPRODUCTION INTERDITE L'écho des cultures – n°3 du 20/03/2024



DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**